



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES par de l'expertise comptable et/ou juridique



MON PROJET :

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, je recherche de l'aide en expertise comptable et en droit du travail (ex : mise en place du chômage partiel).

▶ CETTE ACTION VOUS PERMET DE

- Bénéficier de l'aide d'un expert-comptable pour revoir les prévisionnels et bilans de votre entreprise ;
- Bénéficier de l'aide d'un expert juridique en droit du travail pour vous accompagner (ex : mise en œuvre du chômage partiel, gestion des congés...)



CONTENU DE L'ACTION :

Cette action exceptionnelle, en lien avec la crise sanitaire actuelle, propose aux entreprises de la Région Auvergne-Rhône-Alpes un accompagnement conseils sur une durée de :

- 4 heures pour l'expertise comptable ;
- et/ou 4 heures pour l'expertise juridique en droit du travail.

Le pôle de compétitivité / cluster vous accompagnera tout le long de votre parcours conseils individuel : un accompagnement à la carte en fonction du profil de votre entreprise et de votre besoin.

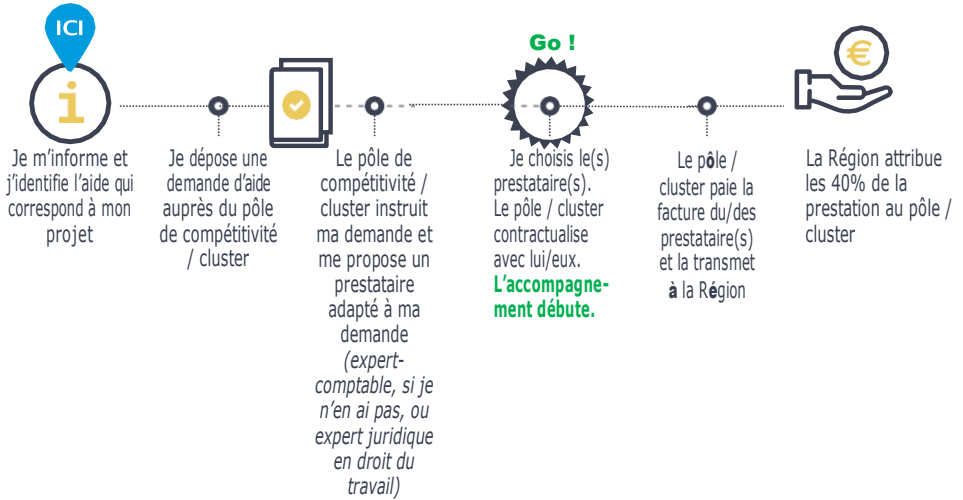
QUELS SONT LES POINTS D'ATTENTION ?

Cette aide s'adresse aux entreprises TPE et PME de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Région prend en charge 40% de la prestation (via le dispositif « Plan de Développement à l'International », mis en place entre la Région et le pôle de compétitivité / cluster) :

- Coût total maximum pour l'accompagnement expertise comptable : **600€ HT**
- Coût total maximum pour l'accompagnement juridique en droit du travail : **600€ HT**
- Reste à charge pôle /cluster ou entreprise (par prestation) : **360 € HT**

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?



QUI CONTACTER ?

Pour une prise en charge rapide merci de remplir au préalable la **demande d'accompagnement** (confidentielle)

Céline Brunel & Guillaume Bouvaist
celine@outdoorsportsvalley.org // guillaume@outdoorsportsvalley.org

